

COMMUNE DE LEYMENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Leyment, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, Messieurs Bruno BIAU, Jacques GROS, Joël MARTRA, Dominique MACRI, Éric VIOLLET. Membres excusés : Nicolas BARBERIE, Emmanuel PETAT, Maud BRUHAT ; Secrétaire de séance : Esperance PANAYE

Ordre du jour :

- Local commercial :
 - Vote du budget
 - Validation des devis des travaux
 - Loyer
 - Signature du bail
 - Décisions budgétaires modificatives
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Versement d'une compensation à la société RPC
- Commission de contrôle de la liste électorale

Vote du budget du local commercial communal :

Mme le Maire présente le premier budget du nouveau local commercial communal par chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement. Le total des dépenses Fonctionnement et Investissement s'élève à 271 600 € et le total des recettes Fonctionnement et Investissement s'élève à 358 994 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le présent budget.

Validation du devis des travaux : Mme le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires à l'intérieur du nouveau local commercial communal pour louer le fond.

Elle présente les devis hors taxes transmis par les différents corps de métier sollicités :

- Plâtrerie peinture : entreprise TOPEINTURE, devis d'un montant de 8395.40 €
- Electricité : SARL MAINTENANCE ELEC, devis d'un montant de 11309.25 €
- Plomberie : ALEX POMBERIE, devis d'un montant de 2 226.41 €
- Carrelage : AIN CARRELAGE, devis d'un montant de 11 104 € Soit un total HT de 33 035.06 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide les devis présentés et décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :

- TOPEINTURE, platerie peinture, pour un montant de 8395.40 €
- MAINTENANCE ELEC, électricité, pour un montant de 11 309.25 €
- ALEX POMBERIE, plomberie, pour un montant de 2 226.41 €
- AIN CARRELAGE, carrelage, pour un montant de 11 104 €.

Madame le Maire explique que l'emprunt pour les travaux devant être débloqué autour du 10 novembre, les travaux pourraient être terminés mi-décembre.

Loyer du local commercial

En vue de louer le nouveau local commercial communal situé à Leyment dans l'ensemble immobilier Clos des Mésanges 77 rue de la Gare, Mme le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de déterminer le montant du loyer.

Elle rappelle que sa surface est de 154.80m^2 , et que son loyer sera perçu hors taxe par la commune. Elle propose de fixer son montant mensuel à $960 \in \text{TTC}$, le locataire récupérant luimême la TVA. Une caution correspondant au montant d'un mois de location serait demandée au futur loueur. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant mensuel du loyer du local commercial communal à $800 \in \text{HT}$ soit $960 \in \text{TTC}$, la caution correspondant à un mois de location HT sera à verser à la Commune par le futur locataire.

Signature du bail

Mme le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal doit procéder au choix du locataire pour le local commercial communal. Le bail commercial sera établi par un notaire pour une durée de 3, 6 et 9 ans.

Plusieurs personnes ont postulé mais ils n'ont pas donné suite en prenant connaissance du montant de l'apport personnel nécessaire ; seule la proposition de location de Mme Maud BRUHAT a pu être soumise au Conseil municipal.

Elle propose l'installation d'un commerce de proximité et de services sous l'enseigne « PROXI » filiale de CARREFOUR. Elle souhaite également reprendre le tabac et proposer divers services tels qu'un point vert pour le retrait d'argent, des plats à emporter etc....

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de louer le local à Madame Maud BRUHAT pour un montant mensuel de 960€ TTC.

Sapeurs-Pompiers

Suite à la demande des sapeurs-pompiers à la mairie pour le financement d'une formation permis poids-lourd à un équipier du CPINI, Madame le Maire explique que cette formation pourrait être financée par le SDIS si le Sapeur s'engage pour au moins 5 ans.

Le SDIS nous cède un nouveau camion pour remplacer le petit fourgon. C'est un véhicule ambulance dont il faudra seulement changer le « type » (passage aux Mines) pour être opérationnel (coût : 200€).

Un nouveau système d'alerte national a été mis en place. La sirène communale ne sonnera plus. Les sapeurs-pompiers de permanence porteront un BIP dont le coût de maintenance est de 750€ par an.

Les pompiers devront être à jour de leur visite médicale pour pouvoir en disposer. Le SDIS nous rappelle que les vestes de feu et les casques doivent être contrôlés périodiquement. RPC- Fourniture des repas à la cantine du groupe scolaire et au centre de loisirs.

Marie Villecourt a rencontré la Société RPC qui fournit les repas. Sur 10657 repas prévus sur l'année, seulement 7800 ont été distribués en raison de l'actualité sanitaire. RPC demande une compensation (non contractuelle) de 571.40€ représentant leur manque à gagner. Le Conseil municipal accepte de donner 300€ à RPC estimant que la commune a dû également faire face à des difficultés financières sans aucune aide de l'Etat.

Dans une démarche de réduction du gaspillage, RPC propose également un nouveau système gratuit de commande quotidien des repas, permettant de différencier les quantités de chaque élément du repas. Le conseil valide sa mise en place.

Commission électorale

Madame le Maire explique aux élus que pour donner suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de mettre en place une nouvelle commission de contrôle des listes électorales. Celle -ci étudie les recours administratifs contre les refus d'inscription et contrôle la régularité de la liste électorales.

Elle est composée d'un conseiller municipal. C'est à Eric VIOLLET par sa position sur la liste des conseillers, que revient cette nomination.

Il faut également choisir un délégué de l'administration ainsi qu'un délégué du Tribunal Judiciaire, tous les deux choisis parmi la liste des électeurs de la commune.

Le Conseil municipal propose Patrick Mesclier pour représenter l'administration et Daniel Bottex pour le Tribunal judiciaire.

Affouage

Dominique MACRI accompagné de Monsieur HAOND, représentant de l'Office National des Forêts, après un repérage dans les bois de Leyment, a estimé que des coupes d'une valeur de 100€ pourraient être proposées aux habitants cette année. Leur nombre reste à déterminer. Les habitants seront informés dès que possible.

Le tirage au sort se fera à « huis-clos » avec 2 témoins, en raison de la crise sanitaire.

Armée

Espérance PANAYE explique que l'armée viendra faire une présentation sur le « parcours du volontaire stagiaire ». Cette opération vise à permettre à des jeunes en difficulté scolaire et/ou professionnel de suivre une formation au sein de l'armée. Au cours de ce stage d'une durée de 6,10 ou 12 mois, le jeune pourra également obtenir son permis de conduire.

Goûter du CCAS

Marie-Ange DAGAND et Brigitte MESCLIER explique que cette année le goûter des anciens n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire. Des bons cadeaux ou des paniers d'épicerie fine seront proposés aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Cérémonie du 11 novembre

Une gerbe sera déposée le 11 novembre au Monument sans appel à participation de la population.

La séance est levée à 20h55

Pour copie conforme,

Le Maire Marilyn Bottex